

LE MOUVEMENT SYNDICAL



Le Centre de Travail pour jeunes chômeuses à Jemappes

Le 7 octobre dernier, à l'initiative de leur vaillante secrétaire, la citoyenne Cornez-Durand, les Femmes Prévoyantes Socialistes du Borinage se sont empressées d'ouvrir — à côté des Centres de travail pour jeunes chômeurs, dus plus spécialement au mouvement des jeunesses — le premier et l'unique Centre pour jeunes filles.

Nous sommes allées le voir.

Il est situé dans le cadre merveilleux du Parc communal de Jemappes et il nous est apparu comme une oasis de paix, de réconfort, au cœur de ce Borinage tragique avec ses terrils empreints de désolation.

Le vaste bâtiment existait déjà : il sert, pendant la bonne saison, de restaurant-brasserie-laiterie pour les nombreux promeneurs. Entrons ! Les salles inoccupées ont été rapidement et habilement aménagées.

Au rez-de-chaussée, la cuisine, l'infirmier, la salle de couture et de cours, la salle à manger. Un badigeon de couleur claire donne aux murs une allure propre et joyeuse.

Au premier étage, un immense dortoir parfaitement aéré compte 35 lits répartis en quatre rangées. Au milieu, une longue table étroite, où sont alignés les bassins et le nécessaire pour la toilette. Les conditions de l'hygiène la plus rigoureuse sont, ici encore, observées.

Le Centre est placé sous la surveillance de deux jeunes filles compétentes qui ont déjà exercé leurs fonctions dans des colonies et des homes de vacances. Celles-ci sont devenues les amies, les confidentes des jeunes chômeuses ; la discipline est librement consentie ; les activités sont déterminées de commun accord ; la meilleure entente règne dans la maison.

26 jeunes filles ont séjourné du 7 au 21 octobre ;

27 jeunes filles (dont 10 du premier contingent) ont séjourné du 21 octobre au 4 novembre.

Au début, la durée d'hébergement était de deux semaines, mais le séjour d'un mois tend à se généraliser.

Les travailleuses qui sont passées par le Centre appartenaient à des professions bien diverses : des institutrices frœbeliennes, des tailleuses, des fleuristes, des servantes, des ouvrières de la chaussure, de la céramique, de la lingerie, des soieries, des corderies. Trois d'entre elles ont dû quitter le Centre parce qu'elles ont trouvé du travail : deux institutrices et une servante.

Programme d'une journée :

6 h. 1/2 : réveil, toilette, désignation de l'équipe de cuisine ;

7 heures : éducation physique ;

7 h. 1/2 : mise en ordre du dortoir ;

8 heures : petit déjeuner ;

9 à 11 heures : travail : cours théorique et pratique de coupe, de teinture, de lavage à neuf, de cuisine ;

11 à 12 1/4 : récréation, jeux de plein air ou d'intérieur, suivant la saison, promenades collectives, etc.

12 h. 1/4 : déjeuner suivi de repos, lecture ou promenade ;

14 à 16 h. ; cours pratiques ;

16 heures : goûter suivi de récréation ;

17 heures : causerie avec discussion ;

18 h. 1/2 : souper.

Les soirées sont employées selon les fantaisies des jeunes filles : tricot, couture, conversation, T. S. F., lecture, jeux.

On organise également à leur intention des soirées musicales, des représentations de chœurs parlés, des visites d'œuvres sociales, des séances cinématographiques.

Cours :

Nos amies boraines se sont rendu compte que, dans leur région, la lingerie et la confection manquaient de main-d'œuvre féminine qualifiée. Les cours théoriques et pratiques se rapportant plus spécialement à ces deux professions sont donnés par un professeur qui est là en permanence et qui dirige les activités des jeunes chômeuses : coudre à la machine, découper un patron, essayer les vêtements, prendre les mesures, etc., etc. On fait appel à d'autres professeurs pour des leçons spéciales : teinture, lavage à neuf, détachage, etc. Des équipes sont constituées pour le travail à la cuisine. Il va sans dire que les jeunes filles préparent elles-mêmes leurs repas et assument tout l'entretien du home.

Voici les titres de quelques leçons d'enseignement occasionnel qui ont été données jusqu'à présent :

Education sexuelle, par le Dr J.-E. Vandervelde ;
Les femmes et le chômage, par Isabelle Blume ;
La protection de la santé de la femme, par Claire Baril ;

Situation de la femme travailleuse, par Berthe Labille ;

La teinture industrielle, par Mme Meurisse.

* * *

Ce qui frappe le plus, c'est l'atmosphère familiale, heureuse, qui règne dans la maison. Les

jeunes filles travaillent avec entrain, écoutent les leçons avec intérêt, parlent et rient entre elles. Elles se sentent débarrassées des soucis matériels et moraux qu'elles partageaient, comme filles aînées, avec la mère de famille.

Si l'oisiveté créée par le chômage a une influence néfaste sur le moral des jeunes gens, la situation des jeunes filles n'est pas plus réjouissante. Au contraire ! Les mères acceptent que les fils chômeurs sortent avec des amis pour tenter de se distraire, pour « tuer le temps », mais elles exigent des jeunes filles qu'elles assument une large part des tâches ménagères. Les voilà mêlées aux besognes quotidiennes les plus déprimantes par le fait qu'il faut toujours songer à équilibrer le maigre budget : laver les petits frères et les petites sœurs dans une chambre peu ou pas chauffée, faire la lessive en n'employant pas trop de savon ; raccommoier le linge qui devient de plus en plus usé sans entrevoir l'espoir de pouvoir le remplacer ; combiner les repas, etc., etc.

Au Centre, toutes ces difficultés passent au second plan ; elles reçoivent bonne nourriture et bon gîte. La vie paraît à nouveau leur sourire et elles appréhendent, à juste titre, la fin de leur séjour.

En voyant toute cette maisonnée joyeuse, on est sûr que le résultat moral est obtenu et nos amies boraines peuvent être fières de leur œuvre. Elles sont sur la bonne voie.

H. MAQUINAY.

Le Centre pour jeunes chômeurs à Astene

par Romain Vergeylen

On a déjà écrit beaucoup au sujet des différents centres créés pour les jeunes chômeurs. D'aucuns en écrivent dans un sens favorable, d'autres dans un sens défavorable. Il y a des partisans et des adversaires de ces centres, ce qui est, d'ailleurs, compréhensible. En dehors de celui de la Jeunesse Syndicale à Anvers et de celui des Jeunesses catholiques à Tournepe, naguère personne n'avait entrepris l'organisation d'un centre pour jeunes chômeurs.

Dans ces temps derniers, un changement s'est opéré dans cette situation. En effet, un effort dans ce sens a été fait en divers endroits, et Gand vient de faire une expérience à Astene.

Nous ne nions pas que nous étions préoccupés de la question : Réussirons-nous, les jeunes chômeurs comprendront-ils notre effort et l'apprécieront-ils ? A présent, toutefois, nous avons tout lieu de répondre affirmativement et de déclarer que les résultats ont dépassé de loin nos espérances.

L'organisation d'un Centre pour jeunes chômeurs pendant les mois d'hiver n'est certainement pas une tâche facile. Pendant cette période surgissent des difficultés que l'on ne rencontre pas pendant la bonne saison. On doit se préoccuper d'un logement convenable, du chauffage, de l'éclairage, des moyens permettant aux jeunes gens de passer agréablement et utilement les longues soirées d'hiver.

Malgré toutes ces difficultés, à Gand, nous sommes parvenus à réaliser quelque chose qui répond entièrement aux conditions requises.

Nous disposons de locaux en matériaux durs, chauffés au moyen de grands poêles et éclairés à la lumière électrique. Le programme des soirées est élaboré de façon que les participants n'aient guère l'occasion de s'ennuyer.

Alors que le jour, les jeunes s'occupent de travaux manuels, dès que le jour tombe, on organise à leur intention des cours, des conférences ou des lectures. Le restant de la soirée, ils le passent en s'adonnant à divers jeux, mis en suffisance à leur disposition, ou à la lecture que leur fournit une bibliothèque bien pourvue. On n'a pas oublié le radio, qui ne manque pas d'entretenir agréablement les jeunes gens. Bref, ceux-ci sont contents au Centre et n'ont qu'un désir, c'est de pouvoir y rester le plus longtemps possible.

Pendant leur séjour au Centre, nos jeunes chômeurs sont devenus d'autres hommes : ils ont de nouveau confiance en eux-mêmes, le sentiment d'abandon les a quittés, ils sont redevenus gais comme auparavant.

Aussi, le mouvement des Jeunesses syndicales et la Fédération des Syndicats de Gand peuvent-ils se réjouir du résultat obtenu.

Le Centre d'Astene subit encore toujours des améliorations, de sorte que sous peu, on pourra le considérer comme le meilleur organisé.

Il est dommage que l'on n'ait pas pu organiser partout, dans les mêmes conditions favorables qu'à Astene, des centres pour jeunes chômeurs. C'est là une des raisons pour lesquelles, dès les premières intempéries, certains centres ont été supprimés.

D'autre part, il y a des centres fermés à défaut de participants. La raison doit en être attribuée à une erreur commise par le gouvernement en réduisant de 25 p. c. l'indemnité des jeunes chômeurs qui séjournent dans un centre. On a invoqué que ceux-ci sont nourris gratuitement. Ce qui est exact, mais on oublie, toutefois, que parmi les jeunes gens li-

vrés à l'oisiveté, ce sont seuls ceux qui veulent s'occuper, les courageux qui fuient l'oisiveté qui adhèrent aux centres de travail et d'éducation.

Au lieu de les encourager, on réduit leur indemnité, et il s'ensuit que les parents refusent de laisser partir de la maison leurs enfants, attendu qu'aucun avantage n'est lié à leur séjour dans un centre.

Nous savons que ceux qui raisonnent de la sorte ont tort, mais « ventre affamé n'a point d'oreilles ».

Il nous faut mettre tout en œuvre pour que l'on change cette situation.

Nous sommes persuadé qu'une fois ce résultat atteint, des centaines de jeunes gens participeront avec enthousiasme aux Centres pour jeunes chômeurs.

La Conférence Internationale du Travail et le chômage des jeunes gens

(Suite.)

Travaux publics spéciaux pour jeunes chômeurs.

35. 1) Des travaux publics spéciaux devraient être organisés pour aider les jeunes chômeurs; ces travaux devraient être autant que possible adaptés à leur âge et à leur profession;

2) Pour les jeunes chômeurs qui ont terminé leurs études secondaires, techniques ou supérieures, il y aurait lieu d'adapter autant que possible l'emploi ainsi procuré à leur formation professionnelle;

3) Les garanties recommandées pour les centres spéciaux d'emploi devraient s'appliquer également aux travaux publics organisés pour aider les jeunes chômeurs dans la mesure où elles sont opportunes et applicables.

Placement et développement des possibilités d'emploi normal.

36. Le système national de bureaux de placement publics devrait comprendre des arrangements locaux et centraux spécialement adaptés au placement des adolescents.

37. Les services chargés du placement des adolescents devraient :

a) S'efforcer de placer ceux-ci dans des emplois convenables suivant la définition donnée au paragraphe 2 (2);

b) Comporter des organes d'orientation professionnelle ou être étroitement coordonnés avec les institutions d'orientation professionnelle existant d'autre part.

38. Les employeurs devraient être tenus à notifier au service local de placement pour adolescents, d'une part, les vacances d'emploi pour adolescents, d'autre part, les embauchages de tels adolescents qu'ils auraient faits en dehors du service de placement.

39. Les services de placement pour adolescents devraient :

a) Contrôler — en liaison avec les services d'orientation professionnelle, les comités d'appren-

tissage ou autres institutions analogues — les résultats des placements faits, en vue de tirer de cette étude les conseils les plus utiles à l'avenir professionnel des adolescents;

b) Etablir une liaison étroite avec toutes les autres institutions publiques ou privées s'occupant des adolescents et notamment avec les autorités scolaires.

40. Des arrangements devraient autant que possible être pris en liaison avec les services de placement, afin d'aider les jeunes gens âgés de 18 ans et plus à leur réadaptation professionnelle.

41. Des mesures devraient être prises pour orienter vers des professions en voie d'essor et pour transférer dans les régions du pays où ces professions sont pratiquées les jeunes gens qui chôment dans des régions où les principales industries semblent vouées à un déclin durable.

42. Les gouvernements devraient conclure des accords en vue de faciliter les échanges internationaux de stagiaires, c'est-à-dire de jeunes gens cherchant à développer leurs qualités professionnelles par la connaissance des usages d'autres pays.

43. Les efforts accomplis pour favoriser le emploi au moyen de la réduction de la durée normale du travail devraient être poursuivis tout particulièrement à l'égard des catégories d'emplois occupés par de jeunes travailleurs.

Statistiques.

44. 1) Les institutions d'assurance-chômage, les services de placement publics et les autres institutions qui élaborent des statistiques de chômage devraient comprendre dans ces statistiques une rubrique spéciale consacrée aux chômeurs de moins de 25 ans;

2) Ceux-ci devraient être classés :

a) selon leur sexe;

b) selon leur âge, en distinguant les adolescents et les autres jeunes gens;

c) selon leur profession, en comptant à part ceux qui n'ont pas encore occupé un emploi salarié, et en distinguant ces derniers suivant la profession pour laquelle ils ont été préparés ou pour laquelle ils ont demandé un emploi.

45. A défaut de ces statistiques ou pour les compléter, des enquêtes spéciales devraient être faites, de temps à autre, en vue d'obtenir les renseignements indiqués ci-dessus et des renseignements complémentaires portant notamment sur la durée du chômage subi et les antécédents professionnels des jeunes chômeurs.

46. Lorsque les recensements généraux de la population comportent un dénombrement des chô-

meurs, les réponses aux questionnaires de recensement devraient être dépouillées de manière à fournir, autant que possible, tous les renseignements prévus au paragraphe 44.

47. En attendant que les mesures recommandées au paragraphe 1 soient pleinement appliquées dans les divers pays, des statistiques annuelles devraient être établies quant au nombre des enfants d'âge scolaire qui ont été employés pendant l'année en dehors des heures d'école. Ces statistiques devraient être classées d'après le sexe, le groupe d'âge et les professions, et donner des informations sur les jours de la semaine et les saisons pendant lesquels ces travaux ont été effectués et le nombre et l'incidence des heures de travail.

La Réglementation du Travail des Enfants et Jeunes Gens

Editée par le Bureau International du Travail, 1935, 420 pages.

Ce n'est pas la première fois, ni la dernière que nous avons à nous féliciter de la documentation du Bureau International du Travail. On peut dire, sans exagération, que chacune de ses publications comble une lacune.

L'ouvrage ci-dessus est consacré à l'étude des lois sur la réglementation et la protection du travail des enfants et des jeunes gens des deux sexes, sous toutes ses formes, à l'exception du travail des apprentis. Les limites d'âge prises comme extrêmes vont de l'âge des très jeunes enfants employés comme acteurs ou figurants dans les studios cinématographiques à celui des jeunes hommes (de 21 ou 22 ans), occupés à certains travaux dans les mines; quant aux professions, elles vont de l'emploi en usine au commerce exercé sur la voie publique et à la mendicité.

L'étude est divisée en trois parties : La première est un exposé général de la question. Elle traite successivement des origines, de l'évolution et de l'état actuel de la législation, de l'âge et des conditions d'admission, et de

la durée du travail, des mesures d'exécution et de la scolarité obligatoire.

La seconde partie, qui est la plus longue, elle couvre 260 pages, contient 20 tableaux comparatifs montrant en détail le mécanisme des lois et établis de façon à permettre des comparaisons d'un pays à l'autre ou avec les dispositions des conventions internationales.

La troisième partie consiste en une longue bibliographie sur la question : publications du B. I. T., liste des conventions internationales et des recommandations, ainsi que des principaux textes législatifs concernant le travail des enfants et des jeunes gens. Cette bibliographie est destinée à guider ceux qui voudraient pousser leurs recherches dans une direction quelconque au delà du cadre de l'ouvrage.

La situation exposée est celle dont le Bureau avait connaissance au début de 1935.

L'ouvrage ne contient toutefois rien sur l'orientation et la formation professionnelles, ni sur l'apprentissage; ces questions font l'objet d'études séparées.
